

**DÉVELOPPEZ  
VOTRE ACTIVITÉ**

**DÉCOUVREZ  
LE TRAVAIL  
PÉNITENTIAIRE**

- ▶ PROXIMITÉ
- ▶ QUALITÉ
- ▶ FLEXIBILITÉ
- ▶ MAÎTRISE DES COÛTS
- ▶ RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE



# LE TRAVAIL PÉNITENTIAIRE, C'EST QUOI ?

Les personnes détenues qui le souhaitent peuvent travailler en prison. Le travail est un vecteur essentiel d'insertion professionnelle. Il permet également de percevoir une rémunération afin de participer à la vie familiale, d'indemniser les victimes et d'améliorer le quotidien en détention.

20 000 personnes détenues travaillent dont près de 10 000 au sein des ateliers des établissements pénitentiaires. Ces travailleurs exercent pour le compte d'entreprises, de structures d'insertion par l'activité économique ou en régie. Les activités proposées couvrent un spectre large aussi bien dans le secteur industriel

(métallurgie, menuiserie, confection textile, assemblage, recyclage, conditionnement...) que dans le secteur des services (programmation web, numérisation...). L'État accroît actuellement l'offre d'emploi et diversifie les activités, par exemple dans les secteurs du numérique ou de l'économie sociale et solidaire (ESS).

Coûts maîtrisés, démarches administratives réduites, une offre de proximité avec une main d'œuvre qualifiée : découvrez les avantages du recours au travail pénitentiaire pour développer votre activité.

## VOTRE PRODUCTION À PROXIMITÉ

**600**

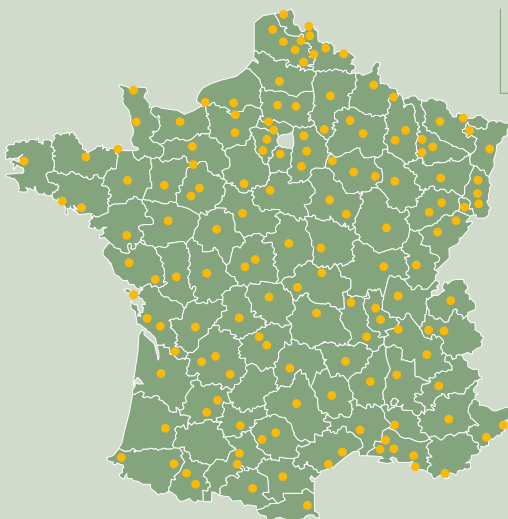
ATELIERS

**610 000 M<sup>2</sup>**

D'ESPACE  
DE PRODUCTION

**50 000 M<sup>2</sup>**

D'ESPACE  
DE STOCKAGE



Guadeloupe Martinique Guyane La Réunion Mayotte

# POURQUOI FAIRE APPEL AU TRAVAIL PÉNITENTIAIRE ?

Vous souhaitez développer votre activité et en conserver la maîtrise, découvrez le contrat d'implantation.



## UNE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE RENFORCÉE

- ▶ Accompagnement des personnes vers un emploi et une réinsertion durable
- ▶ Une production de proximité pour limiter votre empreinte environnementale



## DES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES RÉDUITES

- ▶ Des contrats d'emploi pénitentiaire préparés par l'administration
- ▶ Une gestion de la paie et des déclarations aux organismes sociaux assurée par l'administration



## DES COÛTS MAÎTRISÉS

- ▶ Rémunération horaire à 45% du SMIC
- ▶ Mise à disposition gratuit des locaux
- ▶ Des cotisations réduites



## UN TRAVAIL DE QUALITÉ, RECONNU PAR NOS PARTENAIRES

- ▶ Une production encadrée par une personne de votre équipe
- ▶ Une main d'œuvre accompagnée et formée par l'administration pénitentiaire



## UN SERVICE FLEXIBLE POUR RÉPONDRE AU MIEUX À VOS BESOINS

- ▶ Une réactivité de l'administration dans l'organisation des recrutements
- ▶ Une possibilité d'implantation sur du court, du moyen ou du long terme
- ▶ Une diversité des contrats et des temps de travail

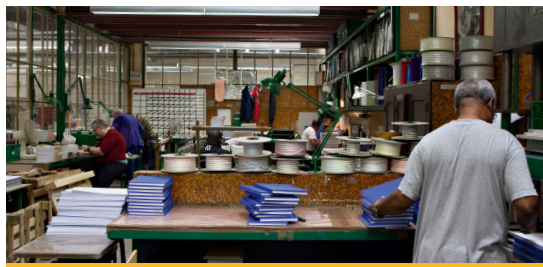
# CONTRIBUEZ À LA RÉINSERTION ET À LA LUTTE CONTRE LA RÉCIDIVE

En faisant travailler les personnes détenues, vous favorisez l'acquisition de compétences, vous prévenez la récidive.

Le travail pénitentiaire permet notamment à la personne détenue :

- ▶ De s'inscrire dans une démarche professionnelle et sociale, contribuant à sa réinsertion,
- ▶ D'indemniser les victimes (une part de la rémunération étant affectée à l'indemnisation),
- ▶ De percevoir un salaire et ainsi, d'améliorer son quotidien en prison et de constituer un pécule pour préparer sa sortie.

Des formations qualifiantes et accompagnements socio-professionnels sont par ailleurs proposés aux personnes détenues tout au long de leurs parcours en détention (en lien avec l'éducation nationale, pôle emploi, les conseils régionaux), notamment pour les personnes les plus éloignées de l'emploi (maîtrise du français et des outils bureautiques, certifications CléA, etc.)



## ILS TÉMOIGNENT

*Partenaire historique du centre de détention, il constitue un vivier de recrutement. Ce sont généralement des personnes originaires de la région qui ont très peu d'expérience du travail. Le passage en concession dans nos ateliers permet de les former et constitue une véritable expérience professionnelle qui les prépare à exercer un emploi à l'extérieur.*

### Société SIMEA

Implantée au centre de détention d'Oermingen (67) depuis 2006

*Nous avons pu constater l'évolution de la main d'œuvre pénale en même temps que le niveau d'activité proposé. Les personnes détenues développent de la technicité, de la précision sur certaines opérations. Il est aisé de pouvoir répondre rapidement aux sollicitations de donneurs d'ordre extérieurs.*

### Société STIMP

Implantée à la maison d'arrêt de Besançon (25) depuis 2011

*Notre atelier forme les personnes détenues aux métiers de la confection. Ils bénéficient d'un accompagnement individualisé permettant d'acquérir le savoir-faire nécessaire pour la confection de pantalons, de vestes, de blousons. Respect des plannings, confection, réponses aux demandes... La valeur travail et le bien-vivre ensemble sont les piliers de notre atelier.*

### Jean-Réné Ferrec

Chef de l'atelier du service de l'emploi pénitentiaire à Val-de-Reuil (76)